



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Animaux nuisibles: Puy-de-Dome

Question écrite n° 37748

Texte de la question

M Pierre Pascallon attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la prolifération, dans le département du Puy-de-Dome, du campagnol terrestre ou rat taupier. L'absence de traitement d'une prairie contaminée par ce rongeur implique la perte de 50 p 100 environ de la récolte de fourrage de l'année, interdit l'ensilage et favorise la dégradation de la couverture herbacée (graminées et légumineuses). Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de mener une lutte efficace contre cet animal notamment en ce qui concerne l'attribution de subventions pour l'achat de matériel adapté tels que : coupes-carottes, charrues distributrices sous-soleuses d'appâts empoisonnés.

Texte de la réponse

Reponse. - agriculteurs de montagne, d'autant que les zones touchées sont des zones herbagères où la diversification est difficile à réaliser. De plus, il constitue un hôte secondaire pour le ténia du renard capable de provoquer des kystes mortels pour l'homme. Depuis 1980, un groupe de travail national a étudié la biologie de cette espèce à pullulations cycliques et mis au point la méthode de lutte actuellement applicable. Pour cela, depuis 1983-1984 des réseaux d'observations financés par le ministère de l'agriculture ont été mis en place en Franche-Comté et dans le Massif central, dont les agents du service de la protection des végétaux assurent l'encadrement et l'exploitation, afin d'alerter les agriculteurs sur le début et la fin des cycles de pullulation. Il est souhaitable que l'effort de l'État soit accompagné par une participation financière des régions et des départements pour réaliser, comme cela a été fait en Franche-Comté, un équipement en matériel de préparation et de distribution d'appâts.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37748

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 943

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1963